



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 12 Juin 2025

Etaient présents : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, BRUN Christian, MONTENEZ Karine, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, JOUVE Rosemonde, ALBEROLA André, PEREZ Joseph, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, MALAVIEILLE Patrick, DART Didier, ABEILLON Céline, KUBICA Marc, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Patrick MALAVIEILLE	à	Annie ARCANGIOLI
Didier DART	à	Joseph PEREZ
Marc KUBICA	à	Hubert DUMAS
Marie-Line PORTALEZ	à	Céline ABEILLON

Etaient absents : Sébastien MIGLIORE, Yavuz AKAN, Anissa KORDJANI, BOUX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier.

Madame la Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, propose le rajout des questions suivantes :

- Enquête publique centrale biomasse de Provence,
- Création d'une Piste VTT – Descente
- Vente d'un ensemble immobilier

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Madame la Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 5 mai 2025.
L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Attribution d'une subvention au CCAS

Madame EUGENE rappelle les missions et le fonctionnement du CCAS. Elle ajoute que cet établissement coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficultés sociales touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Il se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion. Les demandes sont en forte augmentation. Cette tendance se constate dans tous les CCAS, mais aussi au niveau des associations d'aide alimentaire, et résulte de plusieurs facteurs, dont l'augmentation du coût des denrées. Notre territoire n'échappe malheureusement pas au contexte national.

Madame EUGENE ajoute que le CCAS de la commune soutient les familles dans le cadre de la restauration scolaire. Le choix a été fait de faire augmenter le coût du repas malgré l'augmentation du prix fixé par convention avec le Département.

Madame EUGENE précise que la commune n'a versé aucune subvention de fonctionnement au CCAS depuis près de 8 ans. Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, elle propose de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 10 000 € (compte 65) au titre de l'exercice 2025.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.



II – Attribution de subventions aux associations

Madame ABEILLON, comme chaque année, propose de soutenir l'action des associations œuvrant sur la commune au travers des subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention proposée
AASOR	300,00 €
ACHLES	600,00 €
AKTOPASA	250,00 €
AMICALE cycliste grand'combienne	500,00 €
AMICALE des Algériens en Europe	500,00 €
AMICALE des Sapeurs Pompiers	700,00 €
APE Amicale Laïque de Trescol	650,00 €
APEOL collège Léo Larguier	750,00 €
APSBC professionnels de santé	1 000,00 €
Association DES AMIS DE L'ORGUE Cavaillé Coll	1 000,00 €
Association des CONCILIEURS DE JUSTICE	250,00 €
Association LA FORÊT	500,00 €
Association LES AMIS DU MUSEE DU MINEUR du Mineur	1 100,00 €
Association PREVENTION ROUTIERE	300,00 €
Association Sportive COLLEGE LEO LARGUIER	250,00 €
Association Sportive DE LADRECHT	500,00 €
AVENIR JEUNESSE	14 000,00 €
BOXING CLUB Lous Pelous	1 200,00 €
CABARET & CO	1 000,00 €
CENTRE DE VOLE A VOILE GARDOIS	500,00 €
CLUB LA BELLE EPOQUE	400,00 €
Collectif citoyen Champclauson (CCFC)	250,00 €

La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.



COMPAGNIE 1057 Roses	500,00 €
COS de La Grand'Combe	11 600,00 €
CVN AVENTURE	250,00 €
DEMAIN DES L'AUBE	13 000,00 €
ESSOR CEVENOL	1 000,00 €
FNACA	200,00 €
FNATH	950,00 €
FSE collège Léo Larguier	900,00 €
Haltérophilie Club Grand'Combien	350,00 €
LA BOUEE	300,00 €
LA BOULE D'OR de la capitale	200,00 €
LACHTOUTEAM - Cévennes	1 000,00 €
LA COMBINE	250,00 €
LA GAULE CEVENOLE AAPPMA	200,00 €
LA MAISON des Métiers Anciens	800,00 €
LES JOYEUX MINEURS	1 950,00 €
LES LENDEMAINS	6 000,00 €
LES NOUEES	300,00 €
LES PÊCHEURS du Haut Gard AAPPMA	600,00 €
MAISON MEDICALE	840,00 €
MAY'S PHOTOS	800,00 €
NICAR'AGUA	400,00 €
PAHASKA	250,00 €
PERDANS	2 000,00 €
RAISON DE PLUS	3 500,00 €
RESEDA	800,00 €

La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.



Ville de la Grand'Combe

SERVICE D'ENTRAIDE PROTESTANT	13 600,00 €
SHOTOKAN KARATE-DO Grand'Combien	1 600,00 €
SOLEIL DANSANT	1 400,00 €
STACEVIT	250,00 €
STADE SAINTE BARBE	6 000,00 €
SYNDICAT CGT retraités	250,00 €
TEDAC	13 000,00 €
UCIAPL du Pays Grand'Combien	2 000,00 €
UD FO	250,00 €
VARIATIONS & CO	1 000,00 €
VELO CLUB CEVENOL	1 000,00 €
VOST	1 000,00 €
SSB - FESTIVAL DU RIRES	15 000 €
TOTAL	131 790 €

Les élus membres de l'exécutif d'un bureau d'une association n'ont pas pris part au vote. Madame ABEILLON précise que la subvention de Perdansa a été augmentée du fait de leur 50^{ième} anniversaire d'existence.

Madame la Maire réaffirme la volonté de la commune d'accompagner les associations. Elle revient sur les règles d'attribution fixées par la commission.

Monsieur MERRAND demande des précisions sur l'intervention de l'association « Avenir Jeunesse ».

Madame ARCANGIOLI lui répond et précise les champs d'intervention de l'association fixés par des conventions.

Madame la Maire ajoute que la commune l'a sollicité dans le cadre des chantiers d'insertion.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Demande de fonds de concours de droit commun, exercice 2025, à Alès Agglomération pour la création d'un city-stade

Madame EUGENE indique que la municipalité porte un projet de création d'un city stade sur la commune. Les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes ont travaillé sur le projet au cours de deux séances de travail très enrichissantes tant sur les projets que la sensibilisation sur les procédures et la gestion des deniers publics.

Madame EUGENE explique que le city-stade s'intégrera dans la Vallée Ricard derrière la maison de Santé. Les jeunes élèves du CMEJ ont manifesté leur volonté d'une structure facilitant les rencontres et accessibilités à tous.



Le maître-d'œuvre travaille sur la réalisation des plans. Les devis sont en cours d'élaboration.

Madame EUGENE propose de délibérer sur le principe de solliciter les fonds de concours d'Alès Agglomération 2025 et de l'Agence Nationale des Sports.

Madame la Maire revient sur les rencontres du CMEJ et ajoute la volonté de réaliser un projet durable.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Participation au financement d'un séjour scolaire pour une classe de l'école Anatole France

Madame EUGENE informe qu'une classe de CM2 de l'école Anatole France réalise un séjour à Paris dans le cadre des séjours scolaires. Au cours du séjour, les écoliers bénéficieront d'une programmation riche avec des entrées aux musées, une sortie en bateau-mouche notamment et sans omettre l'accès à la tour Eiffel.

Madame EUGENE propose de participer financièrement au séjour à hauteur de 30 € par enfant grand 'combien soit pour 390 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Remboursement des tickets de cantine et de garderie acquittés par les parents et non-utilisés en raison d'une fin de cycle

Madame EUGENE revient sur les nouvelles modalités d'inscription aux services périscolaires de manière dématérialisée. A l'appui d'un logiciel, les familles inscrivent leurs enfants via une plateforme. Ainsi et depuis la rentrée 2024, les réservations s'effectuent exclusivement en ligne et les paiements par carte bancaire, chèque ou espèce. La vente de tickets a été supprimée. Certains parents provisionnent leur compte mensuellement. Ainsi, en cas d'absence d'enseignant ou de maladie, les repas sont remboursables si déclarés auprès de la commune avant 9 h le matin. Le compte provisionné s'utilise d'une année sur l'autre excepté pour les enfants qui quittent l'établissement soit pour un départ vers une autre commune soit parce qu'ils poursuivent leur scolarité en collège.

Madame EUGENE propose de rembourser les parents dont les enfants quittent l'établissement scolaire et dont le compte est crédité d'une somme supérieure à 10 €. Les parents désireux devront se faire connaître auprès du régisseur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Règlement intérieur des services périscolaires

Madame la Maire précise de mettre aux voix la proposition de rédaction adressée avec la convocation. Celle-ci vise à adapter les procédures au regard des nouvelles modalités d'inscription aux services périscolaires via le logiciel « cantine de France ».

Ces modifications interviennent au chapitre C page 3 : modalités.

Ce règlement est remis aux familles au moment de l'inscription en début d'année. Il est également consultable sur le site.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



VII - Extension du périmètre de l'autorisation préalable de mise en location : Permis de Louer

Madame ARCANGIOLI rappelle que la commune a souhaité mettre en œuvre l'autorisation préalable de mise en location. A ce titre elle a sollicité l'agglomération qui a accordé, par décision du 12 octobre 2023, cette délégation de compétence. La commune met en œuvre l'autorisation préalable de mise en location avec succès depuis le 18 avril 2024.

Lors de la dernière séance, le bilan de l'action du service logement a été présenté à l'assemblée. A ce jour 38 permis ont été validés et 4 sont en attente de pièces complémentaires.

Au regard de ces éléments, la commune a fait connaître à l'Agglomération son souhait d'étendre le périmètre du dispositif préalable de mise en location à de nouvelles rues qui présentent une proportion importante d'habitat ancien potentiellement indigne ou non décent. Il est demandé d'ajouter les rues suivantes :

Centre-Ville :

Après « Rue du Mas Laffont (numéros pairs et impairs) » est ajouté « Chemin de l'Arboux (numéros pairs et impairs) »

Trescol :

Après « Rue du passage (numéros pairs et impairs) » sont ajoutés,
« Rue basse du temple (numéros pairs et impairs),
Rue de Trescol (numéros pairs et impairs),
Place Victor Hugo (numéros pairs et impairs) »

L'Aubignac :

Après « Rue des chênes verts (numéros pairs et impairs) » sont ajoutés,
« Rue d'Aubignac (numéros pairs et impairs),
Impasse d'Aubignac (numéros pairs et impairs),
Rue des Oliviers (numéros pairs et impairs),
Chemin Saint Andéol (numéros pairs et impairs),
Passage Saint Andéol (numéros pairs et impairs), »
Après « Chemin de la haute Levade (numéros pairs et impairs) » est ajouté le paragraphe suivant,

Champclauson :

Rue du pont au Riboulet (numéros pairs et impairs),
Place du Riboulet (numéros pairs et impairs),
Rue Lepic (numéros pairs et impairs),
Chemin du Bolino (numéros pairs et impairs),
Rue du Bolino (numéros pairs et impairs),
Rue André Rosier (numéros pairs et impairs),
Montée du Dispensaire (numéros pairs et impairs), »

Madame ARCANGIOLI précise que pour ces 16 rues, le dispositif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et prendra fin le 16 février 2028, ou de façon anticipée en cas d'accord express en sens entre Alès Agglomération et la Ville de la Grand Combe.

Elle indique également qu'aucune rue sur le quartier de Champclauson n'était inscrite dans le dispositif. Le permis de louer est efficace et permet de veiller à la qualité d'accueil des habitants.

Monsieur MERRAND demande de faire le nécessaire auprès des bailleurs sociaux.

Madame la Maire ajoute que la majorité veille à ce que les bailleurs sociaux fassent



le nécessaire pour leur locataire. Un fait état d'une plainte d'un locataire auprès d'habitat du Gard. Après contrôle, le logement a été dégradé par le locataire occupant.

Madame ARCANGIOLI rappelle que le pôle logement reçoit tous les jeudis matin.

Pas d'observation

Adopté à l'unanimité

VIII - Vente d'une parcelle de terrain sur Champclauson

Monsieur JOUVERT rappelle une décision prise lors de la séance du 12 avril dernier, au cours de laquelle l'assemblée a délibéré en faveur de la vente de parcelles de terrain sur Champclauson.

Monsieur JOUVERT indique qu'il s'agissait de terrains difficiles d'accès et d'entretien par nos services et attenante à la propriété de ce dernier. La division parcellaire de la section cadastrée AC N°279 a permis de créer la parcelle AC 325 précédemment acquise et AC 326 pour laquelle Madame SERRI a fait connaître son intention d'achat.

Monsieur JOUVERT propose de concéder la vente de la parcelle AC 326 d'une superficie de 25 m² à Madame la Maire pour l'euro symbolique. Les frais d'actes et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

Pas d'observation

Adopté à l'unanimité

IX – Cession de terrains à l'EHPAD Maurice LARGUIER

Monsieur JOUVERT revient sur le projet d'extension-réhabilitation-construction de l'EHPAD Maurice Larguier. Il rappelle qu'afin de faciliter le projet, lors de la séance du 7 décembre 2021, l'assemblée délibérante a validé la cession pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées section, Section AT 568 d'une superficie de 525 ca, Section AT 569 d'une superficie de 685 ca, Section AT 572 d'une superficie de 30 ca.

Il ajoute que des documents d'urbanisme étaient attendus. Ils ont été reçus et il propose d'acter la cession des sections AT n° 568, 569, 572, 721 l'ensemble pour une superficie totale de 1 873 m²

Adopté à la majorité

(1 Abstention – 23 Pour)

X - Motion proposée par les fédérations syndicales de mineurs pour une nouvelle rédaction d'une convention d'objectifs et de Gestion entre l'Etat et la CANSSM-Filiéris

Madame la Maire propose le vote d'une motion proposée par les fédérations syndicales de mineurs au sujet de leurs inquiétudes par rapport à l'offre de soins et du devenir de Filiéris.

Elle en donne lecture et propose de soutenir les fédérations syndicales en demandant au gouvernement :

- D'autoriser une nouvelle convention d'objectif et de gestion
- De garantir par cette COG, les moyens budgétaires de fonctionnement et d'investissement pluriannuels pour permettre de garantir la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé en réponse aux besoins des populations.

Pas d'observation

Adopté à l'unanimité



Question complémentaire 1 : Enquête publique centrale biomasse de Provence

Madame la Maire explique que la commune est concernée par l'arrêté préfectoral du 9 avril dernier portant ouverture d'une enquête publique complémentaire sur l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la Centrale de Provence exploitée par la société GAZELENERGIE GENERATION située sur les communes de Meyreuil et Gardanne, projet nommé « P4B ».

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, crée il y a une quinzaine d'années, est porteur de la politique forestière du territoire via sa charte forestière. Il regroupe les communes de la communauté d'Alès Agglomération et de la communauté de communes du pays de Cèze Cévennes.

Elle définit ce que sont les chartes forestières et leurs objectifs pour le territoire.

C'est dans ce contexte que le pays des Cévennes s'est saisi du sujet de

l'approvisionnement de la centrale de Provence basé à Gardanne et Meyreuil.

Ce dernier prévoit que 26 % des approvisionnements proviennent des sylvoécotons cévennes à hauteur de 33 629 tonnes et de Garrigues à hauteur de 53 511 tonnes couvertes en partie par la Charte forestière de territoire du pays des Cévennes.

Le syndicat mixte du pays des cévennes a contribué à l'enquête publique sur la base des contributions de différents partenaires et instances de validation.

Madame la Maire donne les arguments portés par le syndicat et les objectifs souhaités.

Elle propose à son tour de contribuer à l'enquête publique et d'émettre un avis défavorable à l'enquête publique complémentaire sur l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la Centrale de Provence

Une discussion s'engage sur le sujet. Tour à tour les élus argumentent leur position sur les précédents connus par la société porteuse du projet mais aussi sur le fait, qu'au-delà de l'aspect environnemental, il n'est pas tenu compte des autres besoins de la filière. La centrale fonctionne avec des consommables de l'exportation.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire 2 : Piste VTT

Madame la Maire explique que la fédération française de Cyclisme, en lien avec les associations cyclistes locales et le comité départemental de cyclisme, propose la réalisation d'un aménagement d'une piste VTT de descente conforme aux normes AFNOR 52-110. Le budget prévisionnel de cet investissement est évalué à 19 500 €.

Madame la Maire revient sur l'organisation de la dernière compétition nationale.

Elle ajoute que les pistes actuelles sont pratiquées par des professionnels et de nombreux clubs de la région programment des entraînements.

Présenté au Département, le projet pourrait s'inscrire au règlement lié au schéma départemental de cohérence des activités de plein nature et à la structuration de son plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI).

Le Département pourrait intervenir en appui financier à hauteur de 70 % soit 13 650 € sous condition d'une maîtrise d'ouvrage publique et d'inscription du site au



PDESI du Gard. Le reste à charge serait donc de 5 850 €.

Ce site compléterait la démarche engagée par Alès Agglomération de développer un Réseau Local d'Espaces Sites et Itinéraires multi pratiques et accessible à tous les niveaux de pratiquants sur l'ensemble du territoire du Pays Grand'Combien et du Galeizon.

Une convention proposée par l'ONF devra être signée avec le comité Départemental de cyclisme afin de garantir les modalités d'usage, de gestion et de suivi du site.

Monsieur PEREZ propose de solliciter l'agglomération pour l'entretien du bien.

Madame la Maire revient sur la complexité de gérer les biens ONF et l'occupation du domaine par les chasseurs et les vététistes.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire 3 : Vente d'un ensemble immobilier aux Pelouses

Monsieur JOUVERT revient sur la décision du 24 septembre dernier, au cours de laquelle la commune a acquis un ensemble immobilier (terrain et bâti) situé sur la parcelle cadastrée section AS n°556 au prix de 130 000 €.

Après études, d'importants travaux sont nécessaires pour la réhabilitation de ces biens. De l'amiante a été repérée au niveau du hangar. Ce qui accroît colossalement les frais du fait d'une dépollution avant toute réhabilitation.

Monsieur JOUVERT indique que la SCI Le Clos Saint Anne s'est portée acquéreuse du bien au prix acquis par la commune. Les frais d'actes et subséquents seront également à sa charge.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Madame la Maire, afin de clôturer la séance, rappelle les dates des prochaines manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

**La Maire de La Grand'Combe,
Laurence BALDIT**

